

RENOUVELLEMENT PASSEPORT MAJEUR

Pièce à fournir :

<p>Si l'ancien passeport du demandeur est sécurisé et périmée depuis moins de 2 ans</p>	<p>Si le passeport du demandeur est périmé depuis plus de 2 ans ...</p>	<p>... mais qu'il possède une carte d'identité sécurisé valide ou périmé depuis moins de 2 ans</p>	<p>... et qu'il ne possède <u>aucun titre valide</u></p>
<p>Pré-demande en ligne via l'<u>ANTS</u></p> <p>OU...</p> <p>Formulaire de demande CERFA</p> <p><u>à remplir sur place</u></p>	<p>Pré-demande en ligne via l'<u>ANTS</u></p> <p>OU...</p> <p>Formulaire de demande CERFA</p> <p><u>à remplir sur place</u></p>	<p>Pré-demande en ligne via l'<u>ANTS</u></p> <p>OU...</p> <p>Formulaire de demande CERFA</p> <p><u>à remplir sur place</u></p>	
<p>Copie de l'ancien passeport (page 1 à 3)</p> <p><i>Restituer l'ancien passeport</i></p>	<p>Copie de l'ancien passeport (page 1 à 3)</p> <p><i>Restituer l'ancien passeport</i></p>	<p>Copie de l'ancien passeport (page 1 à 3)</p> <p><i>Restituer l'ancien passeport</i></p>	
<p>1 timbre fiscal à 3000 F à partir de 18 ans</p> <p>(à l'<i>OPT ou aux services fiscaux</i>)</p>	<p>1 timbre fiscal à 3000 F à partir de 18 ans</p> <p>(à l'<i>OPT ou aux services fiscaux</i>)</p>	<p>1 timbre fiscal à 3000 F à partir de 18 ans</p> <p>(à l'<i>OPT ou aux services fiscaux</i>)</p>	
<p>2 photos d'identité conformes aux normes</p> <p>format 35x45mm</p> <p>la tête nue et de face</p> <p>sans traces ni pliures</p>	<p>2 photos d'identité conformes aux normes</p> <p>format 35x45mm</p> <p>la tête nue et de face</p> <p>sans traces ni pliures</p>	<p>2 photos d'identité conformes aux normes</p> <p>format 35x45mm</p> <p>la tête nue et de face</p> <p>sans traces ni pliures</p>	
<p>Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)</p>	<p>Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)</p>	<p>Copie du justificatif de domicile* (facture nominative de moins de 3 mois)</p>	

<p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse :</u></p> <p>copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage</p> <p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin) :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto-verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u></p> <p>Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p>* <i>tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>	<p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse :</u></p> <p>copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage</p> <p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin) :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto-verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u></p> <p>Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p>* <i>tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>	<p><u>Si facture au nom de l'époux/épouse :</u></p> <p>copie du livret de famille (partie époux/épouse) ou copie intégrale de l'acte de mariage</p> <p><u>Si hébergé par un tiers (y compris par un parent ou un concubin) :</u></p> <p>copie de la pièce d'identité du logeur (recto-verso) attestation d'hébergement originale signée par le logeur</p> <p><u>Pour toute autre situation :</u></p> <p>Renseignements au 41 40 00 ou au 41 40 31</p> <p>* <i>tout justificatif de domicile devra mentionner l'adresse géographique</i></p>
<p>//</p>	<p>Copie de la carte nationale d'identité sécurisée (recto-verso)</p>	<p>La Ville de Dumbéa a adhéré au dispositif COMEDEC (Communication Électronique des Données d'État Civil). Ce dispositif permet de transmettre les données de l'état civil de manière dématérialisée.</p> <p>Pour les demandes de passeport et de carte d'identité, vous n'aurez plus à fournir d'acte de naissance, la mairie où vous aurez déposé le dossier se chargera de le récupérer via COMEDEC.</p> <p><u>Consulter la liste des communes raccordées au dispositif COMEDEC.</u></p> <p><u>Si l'enfant a été adopté :</u></p>

		copie intégrale de l'acte d'adoption <u>Si l'enfant a été naturalisé français :</u> copie d'un document prouvant la nationalité française (Certificat de Nationalité Française ou décret de naturalisation)
--	--	---

EN CAS DE PERTE : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une déclaration de perte (remise par la Mairie)

EN CAS DE VOL : fournir toutes les pièces nécessaires à un renouvellement de passeport ainsi qu'une déclaration de vol ainsi que le procès-verbal de vol (établie par la police municipale ou la gendarmerie)

NB 1 : Si vous souhaitez faire apparaître un deuxième nom sur votre passeport (nom d'épouse ou de veuve), merci de fournir une copie d'acte de mariage ou une copie d'acte de décès.

NB 2 : Le demandeur est exonéré du timbre fiscal dans les cas suivants :

- Modification de l'état civil (nom marital)
- Erreur de l'administration
- Pages du passeport valide toutes utilisées

Dans ces cas-là, la durée de validité du passeport initial est conservée.

A savoir :

- Aucune photocopie ne sera faite par nos services ;
- La présence du demandeur du passeport est obligatoire lors du dépôt de la demande ainsi que celle de la personne exerçant l'autorité parentale (père, mère, tuteur) ;
- La durée de validité du passeport est de 10 ans pour les personnes mineures.

Dépôt des dossiers :

**Hôtel de Ville
66 AVENUE DE LA VALLÉE - 98835 DUMBÉA**

Cellule des titres d'identité: 41 40 31 / identites@ville-dumbea.nc

Ouvert du lundi au vendredi
De 7h30 à 15h30 (14h30 le vendredi)

Pour une demande de passeport d'urgence :

Renseignements auprès du Haut-commissariat de la République en Nouvelle-Calédonie
Tél. : 26 63 00